



# BAIL À USAGE PROFESSIONNEL

Régi par les articles 101 à 134 du traité de l'OHADA,  
relatif au Droit Commercial Général

## ENTRE

PROPRIETAIRE-BAILLEUR : GBA 20 Tapé Clapelet

Référence identité (CNI - RC) N° C.I. 000655980 établie le 16/11/2020

Domicilié à Cocody (angré - djibi I) Cel.: 0744004290

Email : .....

Compte contribuable n° C.I. ABJ 2015 A 25445

Dénommé au cours du présent acte « **LE BAILLEUR** ». D'une part

## ET

LOCATAIRE (ou dénomination) : Gomé Bessou Ange Micael

Référence identité (CNI - RC) N° C.I. 000435922 établie le 09/10/2020

Domicile ou Siège Social : Cocody (angré djibi I)

Registre de Commerce N° : C.I. ABJ 2015 A 25445

Cel.: 0709820902 Tél. Bureau : 0504991931

Email : .....

Dénommé au cours du présent acte « **LE PRENEUR** ». D'autre part

LESQUELS ont convenu et arrêté le contrat de bail qui suit :

## BAIL

Le BAILLEUR donne en location à USAGE PROFESSIONNEL, BAIL régi par les articles 101 à 134 du Traité de l'OHADA, relatif au Droit Commercial Général pour la durée, sous les conditions et moyennant le prix ci-après indiqués au PRENEUR qui accepte, les biens et droits immobiliers dont la désignation suit :

## DÉSIGNATION

.....  
.....  
.....

Le PRENEUR déclare connaître parfaitement le bien loué pour l'avoir vu et visité en vue du présent bail.

## ÉTAT DES LIEUX

Le PRENEUR prendra les lieux loués dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance et à l'expiration du bail, il veillera à la remise des lieux dans leur état primitif (agencement, enduit peinture intérieure, etc.) sauf si le BAILLEUR en a décidé autrement.